

JOURNAL OFFICIEL  
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Associations et fondations d'entreprise

DIRECTION DE L'INFORMATION  
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE  
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15



[www.journal-officiel.gouv.fr](http://www.journal-officiel.gouv.fr)

**Associations**

**Fondations d'entreprise**

**Associations syndicales  
de propriétaires**

**Fonds de dotation**

**Fondations partenariales**

---

**Annonce n° 168**  
**16 - Charente**  
**ASSOCIATIONS**  
**Créations**

Déclaration à la sous-préfecture de Confolens

**LE VERGER DE L'ALTERITE.**

*Objet* : mener des actions en faveur de toutes personnes neuro-divergentes, à savoir, les personnes autistes (plus spécifiquement Asperger, mais pas exclusivement) et/ou avec DYS-, et/ou avec un TDAH ; favoriser l'entraide mutuelle et la pair-aidance entre ces personnes neurodivergentes de tout âge, de toute origine sociale et culturelle et favoriser le « vivre-ensemble » et le « mieux-être » avec toute personne neurotypique ; organiser et animer un GEM (Groupe d'Entraide Mutuelle) par des activités, rencontres et échanges favorisant le lien social en redonnant un pouvoir d'agir à ses adhérents ; participer activement au développement local de son lieu d'implantation développer les compétences et les forces chez ces personnes neuro-atypiques (compétences culturelles, sociales, professionnelles) , les soutenir et les accompagner dans leur orientation et insertion scolaire et professionnelle ; accompagner et soutenir les proches (parents, conjoints) dans les domaines de l'éducation, de pédagogie et de psychologie, afin de s'adapter à la personne neurodivergente concernée ; sensibiliser les acteurs à ce concept de neurodiversité (familles, professionnels, associations, institutions éducatives) ; être un partenaire fiable et investi dans un travail d'équipe élargi auprès des professionnels concernés par le concept de neurodiversité (professionnels de santé et éducatifs)

*Siège social* : rue du Presbytere, 16140 Saint-Fraigne.

*Date de la déclaration* : 4 janvier 2020.